

# COMPTE RENDU SUCCINCT DU 17 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt et deux

Et le 17 janvier

à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur TERREAUX MICHEL

**Présents :** BICHAUD ERIC, DELPEY STEPHANE, GOYER FABRICE, HELLIAN JOEL, KADOUCH LAURENT, LAGORCE CHANTAL, PALI EUGJEN, PINOTTI VIVI, RANDONNIER ELODIE, RAYGADE ISABELLE, SANCHEZ MARIELLE, TERREAUX DENIS, TERREAUX MICHEL

**Absents excusés :** LENTIGNAC JULIE, MURAT GINETTE

**Pouvoirs :** MURAT GINETTE donne procuration à ERIC BICHAUD

ELODIE RANDONNIER a été nommée secrétaire de séance.

## OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES SUR L INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2022.
- de demander au Maire d'inscrire ces crédits au budget primitif de la commune pour l'exercice 2022.

article	Objet	Coût prévisionnel
2158	Installation matériel /outillage	5 000 €
21731	Bâtiments publics	30 000 €
21312	Bâtiments scolaires	35 000 €

## CONVENTION SPA

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec la SPA de Bergerac à hauteur de 0.85 € par habitant (montant précisé par la SPA sur la convention proposée, alors qu'il avait été annoncé 0.90 € lors du conseil d'administration de juillet 2021.

## CONVENTION ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité

- ACCEPTENT les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive
- AUTORISENT Monsieur le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

## DUREE TEMPS DE TRAVAIL

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité confirme que la durée légale hebdomadaire d'un temps complet pour les agents titulaires est de 35 heures.

Le Maire,  
Michel TERREAUX

